

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahimara Buffat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-septième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public, les téléspectateurs toujours plus nombreux à suivre les séances, et les représentants de la presse.

Elle remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, leur disponibilité et leur bienveillance, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV qui assure la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusés (Mmes Katia Annen, Angelita Galvez, Carine Koller, Nathalie Lamarque et Sabine Million Courvoisier, MM. Sébastien Bertherin, Pascal Chollet, Yann de Siebenthal, Charanjit Dhanjal, Adrien Frantz, Bernard Kaeslin, David Mayer, Simo Mers, Pascal Riesen et Rupert Schildböck).

2 arriveront plus tard (Mme Magali De Preux Boscardin et M. Steve Binggeli).

1 absent (M. Nikhil Duella).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas. Une coquille figure sur l'ordre du jour adressé le 3 décembre 2024 aux Conseillers dans la mesure où la numérotation des points est incorrecte et la secrétaire s'en excuse.

- En date du 19 novembre 2024, M. Théophile Mounier, premier membre de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland », a sollicité un report du dépôt du rapport concernant dit objet. Cette demande a été approuvée par le Bureau et le traitement de cet objet aura lieu lors de la séance du 6 février 2025.
- Lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024, M. José Caiano avait notamment déclaré, concernant la nomination d'un délégué remplaçant Mme Stella Motta Larrivé, désormais Conseillère hors-parti, au Conseil intercommunal (CI) de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), que rien ne permettait de mettre en doute le poste de déléguée de Mme Stella Motta Larrivé au sein du dit CI.

Le Bureau a répondu à M. José Caiano en date du 14 novembre 2024 et la présidente donne lecture du courrier envoyé.

Dès lors, il a été ajouté à l'ordre du jour de ce soir, en remplacement de Mme Stella Motta Larrivé, la nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

Avec l'arrivée de Mme Magali De Preux Boscardin, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une motion et un postulat :
 - **Motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau Règlement communal de police ! ».**

La présidente demande aux motionnaires s'ils désirent développer cette motion séance tenante; M. José Caiano répond par l'affirmative. La motion, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Postulat de M. José Caiano et consorts intitulé « Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland ! ».**

La présidente demande aux postulants s'ils désirent développer ce postulat séance tenante; M. José Caiano répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 73** relatif au budget de l'exercice 2025.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 72** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au Chemin du Stand (parcelles n° 1738 et 1739).

Autres objets

8. Motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau Règlement communal de police ! ».
9. Postulat de M. José Caiano intitulé « Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland ! ».
10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire ».

Divers

11. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
12. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

- La présidente relève que comme le veut la tradition lors de la dernière séance du Conseil communal de l'année, la séance de ce soir sera ponctuée d'une animation. Cette année, elle a le plaisir d'annoncer que l'Écho du Boiron interprètera quelques pièces traditionnelles au cor des Alpes en fin de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024.

3. Communications du Bureau

- En date du 14 novembre 2024, le Bureau a répondu au courrier du 4 novembre 2024 de Mmes Léonie Wahlen et Albulenë Ukshini Sefa, ainsi que MM. Pierre-Alain Bringolf et Rupert Schildböck, intitulé « *Est-ce que le Conseil communal doit chanter l'hymne vaudois ?* ». La présidente donne lecture du courrier envoyé.

La présidente déclare ce qui suit :

« Il m'appartient maintenant de dévoiler mes propres motivations puisqu'il m'a aussi été posé la question à titre personnel. L'Hymne vaudois, loin d'être à mon sens populiste et sectaire comme le sous-entend votre missive, est un chant optimiste et positif. Il propose à la population, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, l'espérance d'un jour nouveau où règne la joie.

Il insuffle l'idée que la liberté n'est pas une utopie et que les droits essentiels à l'humanité ont vaincu de la tyrannie. Qu'il ne sert à rien de ressasser les rancœurs mais au contraire qu'il faudrait pardonner et se concentrer sur un avenir radieux et enthousiasmant. Il émet le vœu que dans ces lieux, ici et ailleurs, règne l'amour des lois, la liberté et la paix.

Dans un monde où la guerre est à nos portes, où le climat d'insécurité règne et que l'avenir des futures générations est plus incertain que jamais, il me semblait opportun d'apporter un vent positif, de rappeler à tout un chacun que hier n'est plus, que demain reste à construire et qu'il faut œuvrer ici et maintenant pour le bien du plus grand nombre.

Issue d'une famille nombreuse, multiculturelle et où pour ainsi dire toutes les ethnies et religions sont représentées, je veille et veillerai toujours au respect d'autrui. Le sous-entendu sous-jacent de sectarisme à mon sujet me semble bien mal à propos.

Mon choix n'a nullement été dicté par des préceptes identitaires mais bel et bien animé par l'esprit de cohésion.

J'espère, Mesdames et Messieurs, vous avoir répondu et reste évidemment à votre disposition pour une discussion ouverte et bienveillante à ce sujet ou à tout autre. »

- Le 24 novembre dernier était jour de votation fédérale. Pour cette dernière, 7'179 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 3'565 cartes de vote ont été reçues. Le taux de participation s'est élevé à 49.62 %. 4 objets étaient soumis au scrutin populaire et les résultats pour la Commune sont les suivants :

- Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales : objet refusé par 1'865 non contre 1'653 oui, 41 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.
- Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location) : objet refusé par 2'011 non contre 1'481 oui, 66 bulletins blancs et 4 bulletins nuls.
- Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) : objet refusé par 2'086 non contre 1'401 oui, 70 bulletins blancs et 5 bulletins nuls.
- Modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (financement uniforme des prestations) : objet refusé par 2'102 non contre 1'315 oui, 141 bulletins blancs et 4 bulletins nuls.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.

- Le 24 novembre 2024 ont été attribuées les bourses d'aide à la création au théâtre de Grand-Champ. Ce fût une très belle journée animée par le Service de la culture que la présidente remercie pour son investissement sans faille auprès des artistes de la région. Cela a été une bonne occasion de constater la richesse du terroir artistique de notre région. 2 lauréats ont été récompensés lors de cette édition. Il s'agit de Mme Charlotte De Perrot pour son projet « La Rose Noire », et de M. Santiago Martinez pour son projet « Siestaaa Papers », que la présidente félicite une nouvelle fois pour leur créativité et leur investissement pour autrui. Les autres candidats n'ont pas démerité et la présidente leur souhaite tout de bon pour la suite.

- Le mardi 10 décembre 2024, la présidente a reçu un courrier de Mme Léonie Wahlen, de M. Martin Ahlström et de M. Michel Girardet. La présidente en donne lecture.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

- La Municipalité a validé ce lundi le programme de subventions 2025 pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, selon les recommandations de la Commission du développement durable qui s'est réunie le jeudi 5 décembre 2024. Elle remercie les membres de cette Commission présents à cette occasion.

Les subventions sont toutes renouvelées, avec certains ajustements minimes qui ont pour but de faciliter leur traitement, et certaines des subventions sont étendues.

La subvention concernant la biodiversité comprend désormais également le conseil par un bureau combinant paysagisme et analyse biologique, conseil entièrement pris en charge par la Commune. Cela vise les jardins individuels aussi bien que les extérieurs d'habitats collectifs. Il est à noter qu'il est nécessaire de demander la subvention en amont, puisque la Ville traite en direct avec le bureau faisant l'accompagnement.

La subvention pour les infrastructures de recharge offre désormais un bonus de CHF 1'000.- additionnels pour les bornes à usage semi-public ou public. La subvention communale est donc conditionnée à la subvention cantonale et les conditions de cette dernière s'appliquent également. Le but est donc d'encourager des bornes qui seraient mises à disposition du grand public.

La subvention « Initiative pour la gestion de l'eau » comprend désormais également la désimperméabilisation de surfaces à hauteur de CHF 50.- par m².

À ce jour, plus de 840 demandes ont été adressées à l'Office du développement durable et ont été traitées. Au premier rang du hit-parade des demandes se trouvent les abonnements pour les transports publics, au 2^{ème} rang les appareils électroménagers, et au 3^{ème} rang les vélos avec assistance électrique.

- Le premier accompagnement à la rénovation, visant l'accompagnement à la réalisation d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus), a été lancé. Une séance d'information aura lieu le 25 février 2025, à 19h00, à la Salle communale. Un bureau accompagnera les participants durant la réalisation de ce CECB® Plus, puis chaque propriétaire qui le souhaite aura la possibilité de bénéficier d'une heure d'analyse plus poussée, laquelle est offerte par la ville de Gland. Tout cela sera dédié à élaborer la stratégie de rénovation. Pour les personnes qui ont déjà d'un CECB® Plus et qui souhaitent lancer leur projet de rénovation, il est évidemment possible de bénéficier aussi de cette heure de conseils. Toutes les informations se trouvent sur le site Internet de la Commune ou auprès de Mme Armelle DuPasquier, responsable de l'Office du développement durable.

Ressources humaines

- **Engagements :**
 - dès le 9 décembre 2024, M. Léo Simonet, collaborateur administratif à 20 %, au Service de la population (ci-après : SPOP);
 - dès le 9 décembre 2024, Mme Élodie Arbogast, collaboratrice spécialisée architecte-paysagiste pour la Police des constructions, au Service des bâtiments et de l'urbanisme;
 - dès le 1^{er} janvier 2025, M. Donovan Weder, agent de sécurité publique (ASP), au SPOP.
- **Départs :**
 - au 31 décembre 2024, M. Matteo Mustazza, collaborateur administratif, au Service des finances. Il terminera son contrat de durée maximale, après plusieurs années au sein de l'Administration glandoise. Un grand merci à lui pour son engagement pour la ville de Gland.
- La Municipalité informe les Conseillers du départ de M. Philippe Bovet, Secrétaire municipal, qui a présenté sa démission pour le printemps 2025. Après quelques 18 mois à la tête de l'Administration glandoise, M. Philippe Bovet souhaite réorienter sa carrière différemment. La Municipalité regrette vivement cette décision, lui souhaite malgré tout plein succès et lui présente ses meilleurs vœux pour la suite de ses activités professionnelles et personnelles. Un processus de recrutement sera mis en place dès le début de l'année 2025, ainsi qu'un dispositif pour assurer la transition en attendant de retrouver la perle rare.

Présentation de la vision globale de la Municipalité au Conseil communal

- Durant l'année et cela depuis très longtemps, plusieurs rencontres sont organisées entre la Municipalité et les chefs de Service de l'Administration, séances qui permettent des échanges sur des dossiers importants hors des urgences quotidiennes. La récente rencontre qui a eu lieu au début du mois de décembre 2024 a permis à la Municipalité et aux chefs de Services de discuter des pistes de développement pour les sites de la ville de Gland dont la Commune est propriétaire. Cette analyse du patrimoine communal prolonge des discussions qui sont nées des déménagements au sein de l'Administration. Les Conseillers les connaissent, ce sont le Service de la culture et des affaires sociales, ainsi que la bibliothèque, qui ont déménagé à Mont-Blanc 29, le groupe de sécurité publique et les travailleurs sociaux qui ont déménagé au Borgeaud, et prochainement les réaménagements qui touchent le bâtiment de Montoly, selon la décision du Conseil communal prise le 2 mai 2024 dans le cadre du préavis municipal n° 56/2024.

Des décisions ont été prises et la Municipalité a le plaisir de les communiquer ce soir aux Conseillers.

Tout d'abord, la Municipalité a décidé de renoncer à utiliser les futurs locaux de Gare-Sud pour y loger son Administration, tel que cela avait été décidé il y a quelques temps, ceci au profit d'un projet immobilier intégrant des commerces, des services et des logements, tout en conservant le label SNBS qui a permis à la Commune d'obtenir le label Gold. Le Service des bâtiments et de l'urbanisme est mandaté pour poursuivre la démarche pour cette nouvelle perspective. M. le Municipal Yves Froidevaux donnera des informations à ce sujet dans ses communications.

La Municipalité a validé le lancement d'un projet fédérateur et emblématique dans le cadre d'une démarche participative pour le développement futur de la parcelle n° 563, soit l'ancien bâtiment du WWF à l'Avenue du Mont-Blanc 27 et 29, pour y mettre un bâtiment administratif pour l'Administration glandoise, quel que soit le nombre de Services qui y seront regroupés, un tiers-lieu, un parc partagé et convivial, ainsi qu'un parking en sous-sol. Cette démarche participative pour les collaborateurs permettra d'intégrer les besoins de ces derniers et leur appropriation du lieu. Celle pour les glandois et les habitants se concentrera sur le grand parc partagé, convivial et vivant, sur toute la parcelle non construite qui devrait devenir le poumon de la Ville implantée au sud.

La Municipalité est convaincue que la situation géographique de cette parcelle anciennement WWF permettra une connexion idéale avec la gare, le sud de la Ville et les écoles de Mauverney, ainsi qu'avec les zones industrielles de La Crétaux et des Avouillons.

La Municipalité a validé le principe de créer un guichet unique pour l'Administration communale, lequel serait indépendant d'une éventuelle centralisation de toute l'Administration à l'ancien bâtiment du WWF. Il s'agit de créer une expérience utilisateurs mettant les glandois au centre, à savoir un guichet unique pour accéder à toutes les prestations de la Ville, dans le but de pouvoir offrir un espace d'accueil en vue de simplifier le parcours de l'habitant au sein de l'Administration, un endroit où les habitants pourraient trouver toutes les informations nécessaires et se faire aiguiller si besoin est.

Exercice de gestion de crise CYBER24

- Sous ce nom de code s'est déroulé, le jeudi 5 décembre 2024, un exercice permettant à l'Administration communale de Gland de tester et d'améliorer ses cellules de crise et ses procédures de réponse en situation de cybercrise. Les Conseillers en ont certainement entendu parler, il s'agit de la mobilisation d'une centaine d'entités vaudoises en charge d'infrastructures critiques, et principalement des communes, des associations intercommunales et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ont participé à cet exercice. Celui-ci était initié par le Conseil d'État et l'État-major cantonal de conduite (EMCC), ainsi que par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Les buts de l'exercice étaient les suivants :

- Évaluer la capacité de réponse en cas de cyberattaque des communes et des entités exploitant des infrastructures critiques;
- Renforcer la coordination et la communication entre les différents acteurs impliqués;
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration dans la gestion des cybercrises des dites entités.

L'exercice, qui a duré de 08h00 à 12h30, a été très intéressant et très dense, et la Commune a reçu un diplôme de l'EMCC.

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 66/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse	
Crédit d'investissement accordé	CHF 550'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 253'571.36
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 225'087.88
Investissement net	CHF 28'483.48, soit 5,18 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 521'516.52

Ce bouclage s'explique de différentes manières. Déjà, comme mentionné, des subventions ont été reçues, lesquelles étaient prévues, mais dont 60 % n'étaient pas encore garantis mais la Commune espérait bien les recevoir. Se sont ajoutés 35 % pour la renaturation, et il y a donc vraiment eu des subventions très importantes de la part du Canton. En plus de cela, 3 sites de travaux étaient prévus, mais la Direction générale de l'environnement (DGE) a décidé de reporter les travaux du site 1 et le montant pour celui-ci est de donc de CHF 0.-. Il y a par contre eu une large amélioration pour le site 2 et le montant était plus élevé que prévu, mais il reste dans des chiffres très bas puisque les soumissions entrées ont elles aussi été plus basses qu'estimées. Enfin, le site 3 a été totalement mis à la charge de la commune de Prangins. Voilà donc ce qui explique ce bouclage avec un investissement de seulement CHF 28'483.48, alors que le Conseil communal avait accordé CHF 550'000.-. C'est une bonne nouvelle.

- 2 emprunts de CHF 3 Mios chacun, l'un auprès des Rentes Genevoises, pour 2 mois, échu le 11 décembre 2024 et qui était au taux de 1,3 %, et l'autre auprès de BVG Stiftung, pour un an, échu également le 11 décembre 2024, au taux de 1,68 %, ont été remplacés par un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la Caisse de pension du canton de Lucerne, pour 20 ans, avec échéance au 11 décembre 2044, au taux de 1,35 %. Les taux sont en train de redescendre et c'est quelque chose d'assez exceptionnel.
- Un nouvel emprunt de CHF 1 Mio a été contracté auprès de PostFinance, pour 2 ans, avec échéance au 2 décembre 2026, au taux de 0,99 %.

Il est constaté que les taux d'intérêts ont baissés. Ils ont d'ailleurs augmenté un peu depuis que les nouveaux emprunts ont été contractés, mais ils sont à nouveau intéressants, même s'ils ne sont pas au niveau des taux d'intérêts négatifs de l'époque. Mais un taux de 1,35 % à 20 ans, c'est assez costaud.

Économie

- Lors de la dernière séance du Conseil communal, les Conseillers ont accepté le Revenu de Transition Écologique (RTE), et il les en remercie encore. L'appel à candidatures a été lancé le 9 décembre 2024 et sera ouvert jusqu'au 31 mars 2025. Une première séance d'information aura lieu le 17 décembre 2024, à 12h45, à Grand-Champ, et d'autres suivront. Tous les renseignements à ce sujets sont consultables sur le site Internet de la Commune.
- Une troisième et dernière formation, organisée avec l'entreprise GENILEM dans le cadre de l'Incubateur Nouvelle Économie, aura lieu le 17 décembre 2024, à 13h30. Le thème sera « Accélérez votre réussite entrepreneuriale : comment concevoir une offre qui plaît vraiment à vos clients ». Cette formation est déjà complète, il y a même des listes d'attente, et il sera réfléchi à renouveler ce format l'année prochaine, lequel a extrêmement bien fonctionné.

- Dans le cadre de l'action « Noël durable » et comme chaque année, des sapins de Noël en pot ont été proposés aux commerçants de la Ville. Les buts sont d'apporter une ambiance festive et de valoriser les vitrines commerciales, tout en respectant les engagements écologiques. Le principe de l'économie circulaire étant de louer au lieu d'acheter, ces sapins en pot sont proposés en location pour la période des fêtes.

Sports

- Le 17 novembre dernier ont eu lieu les dimanches sportifs sur le thème du rugby, et 12 enfants y ont participé. Le même jour a eu lieu la préparation physique aux sports d'hiver chez SpinBox Studio, avec 9 personnes présentes.
- Dans le cadre du FOLG - Festivités Ombre et Lumière à Gland, s'est tenue lundi dernier la première course aux sapins, laquelle a rencontré un bon succès avec une trentaine de personnes présentes. Les prochaines courses aux sapins auront lieu les 19 décembre 2024, 9 janvier et le 15 janvier 2025.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Il souhaite tout d'abord adresser un petit message aux personnes qui vont prendre le train lundi prochain, car il risque d'y avoir quelques nouveautés au niveau des horaires. En effet, il s'agit quand-même un changement assez particulier puisque la ville de Gland est devenue le lieu de croisement des trains entre Genève et Lausanne, ce qui fait que les correspondances sont nettement plus intéressantes à ce niveau-là. De nombreuses informations ont été publiées par la presse, et il remercie d'ailleurs cette dernière pour avoir fait l'écho de ces changements, ainsi que sur le site Internet des CFF, de CarPostal et de Région de Nyon, avec en particulier des simulations de transports.
- Le mois de décembre est aussi le mois des marchés de Noël, et à Gland ils ont été fixés aux 11 et 18 décembre 2024. Plusieurs Conseillers étaient présents au marché d'hier et la réussite était au rendez-vous, avec des commerçants qui avaient le sourire des beaux jours commerciaux et une foule qui était très heureuse de passer un moment convivial, même s'il fallait braver le froid. Le prochain marché aura lieu mercredi prochain et il encourage vivement la population à faire un tour à la gare.
- Le groupe de sécurité publique de la Ville assure actuellement une présence à la déchèterie. Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été parlé des problèmes rencontrés au niveau de la déchèterie. La présence des ASP permet de calmer un peu le jeu et d'éviter que des personnes étrangères à la population glandoise gênent le fonctionnement de la déchèterie.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Festivités de Noël 2024 – FOLG

Les festivités se poursuivent suite à la belle inauguration qui a eu lieu le 4 décembre 2024. Elle remercie encore tous les Services de la Commune qui ont œuvré pour que la fête soit belle, à la Fanfare de Gland, aux associations et aux partenaires, ainsi qu'à NRTV et à l'association ECUM urbaine.

Ce soir, FOLG part à la rencontre des habitants du quartier de La Combaz, grâce à un partenariat entre Pro Senectute et l'UAPE la Ruche, ce qui permettra de valoriser les commerçants et les habitants de ce nouveau quartier. Elle a appris qu'il y a beaucoup de monde, c'est donc quelque chose de très positif.

Samedi prochain, à 17h00, le documentaire « Le cercle des petits philosophes », de Mme Cécile Denjean, sera projeté à Grand-Champ, en collaboration avec Vision du Réel. À la suite de la projection, un goûter de Noël sera offert au public.

Chaque jour, le calendrier de l'Avent conté par le Carabouquin accueille son public à la bibliothèque de Mont Blanc 29 à 16h00 ou sur leur site Internet durant les dimanches pour un conte coécrit avec des enfants des écoles, conté jour après jour.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

N'a pas de communication.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Les travaux de génie civil dans le secteur du Vieux-Bourg seront suspendus pour une trêve hivernale à partir du vendredi 20 décembre 2024. Les travaux reprendront le lundi 13 janvier 2025. Cette pause hivernale vise à garantir la sécurité des équipes, à protéger les infrastructures en cours et à offrir un répit bien mérité aux riverains pendant les fêtes. Durant cette période, les zones de chantier seront intégralement sécurisées et signalées.

En 2024, le secteur du Vieux-Bourg a franchi une étape clé dans sa transformation. Les travaux, répartis sur plusieurs axes emblématiques tels que la Grand'Rue, les chemins de la Perroude, de la Louve et du Molard (Communet), ainsi qu'une partie de la Rue du Nord et de la Rue du Jura, se sont achevés, marquant un tournant pour le quartier et ses habitants.

Depuis le début des travaux en 2023, sous la surface, des changements majeurs ont permis de moderniser les infrastructures : 1'500 mètres de conduites d'eau ont été renouvelés, et 1'100 mètres de réseaux de collecte des eaux usées et pluviales ont été mis en séparatif. Le déploiement du réseau de chauffage à distance, combiné au remplacement de certaines conduites de gaz, illustre une vision durable et tournée vers l'avenir.

Mais les transformations ne s'arrêtent pas là. À la surface, ce sont 1'700 m² de trottoirs sécurisés qui ont vu le jour, offrant aux piétons un espace plus large et mieux adapté à leurs déplacements.

Ces réalisations, concrètes et tangibles, témoignent d'une volonté d'améliorer la qualité de vie des riverains tout en renforçant la sécurité pour tous les usagers, qu'ils soient à pied, à vélo ou en voiture. Le Vieux-Bourg entame ainsi une nouvelle phase, plus fonctionnelle, plus sûre et résolument plus moderne.

La Municipalité remercie vivement les habitants et les usagers pour leur patience et leur compréhension tout au long de ces travaux d'envergure.

Dès le 13 janvier 2025 et jusqu'à avril 2025, les équipes de chantier de l'entreprise Colas continueront à évoluer. Elles seront rejointes par les équipes de l'entreprise Perrin qui débutera ses installations de chantier. Pour rappel, l'entreprise Perrin sera chargée de réaménager les parcelles privées communales, projet que les Conseillers ont soutenu en validant, lors de la dernière séance du Conseil communal, le préavis municipal n° 67/2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'aménagements en faveur de la nature dans le secteur du Vieux-Bourg, du réaménagement des parcelles du Temple et du bâtiment administratif.

Assainissement de l'éclairage public

Les travaux de rénovation des rues des Alpes et des Fleurs seront achevés d'ici la fin de l'année. La réfection définitive des trottoirs est quant à elle prévue pour début mars, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Ces 2 rues sont les premières, parmi les 17 mentionnées dans le préavis municipal n° 63/2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public, à être équipées du nouveau système de télégestion. Conformément au calendrier prévu, les travaux se poursuivront au Chemin de la Falaise à partir du 13 janvier 2025.

Maintenance de l'éclairage public

Comme les Conseillers le savent, l'entretien du réseau d'éclairage public est réalisé depuis de longues années par la SEIC, partenaire historique. À la suite d'un appel d'offres ouvert réalisé ce printemps, le marché de la maintenance de l'ensemble du parc a été remporté par la société Romande Energie Service SA. Ce changement entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025. Ainsi, lorsqu'une personne constatera qu'un lampadaire est endommagé ou éteint, elle pourra l'annoncer sur le lien disponible sur le site Internet de la Commune.

Les équipes de maintenance de Romande Energie interviendront selon le degré d'urgence dans des délais définis. La communication relative à ce changement se fera via :

1. Le site Internet de la Commune;
2. Un communiqué de presse;
3. Les réseaux sociaux;
4. La newsletter de la Commune.

Patrimoine arboré

- Ces dernières semaines, le groupe espaces verts a procédé aux plantations compensatoires des arbres précédemment abattus dans le cadre du contrôle sécuritaire annuel, dont elle avait parlé au mois d'octobre 2024. Ainsi, ce sont 15 arbres qui ont été plantés et qui ont été choisis pour leur faculté d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.

- Le groupe des espaces verts a également réalisé un nouvel aménagement sur le giratoire de Cité-Ouest. Cet aménagement est composé de plantes vivaces et d'arbustes à fleurs, ainsi que de bulbes qui permettront d'avoir une floraison durant toute l'année, du printemps à l'automne.

- Dans le cadre de la journée « Osez tous les métiers », 3 jeunes ont été accueillis par les équipes des espaces verts. Durant cette journée, ils ont planté un massif de 800 bulbes de tulipes au centre sportif. Ce massif représente un hommage aux personnes atteintes par le cancer du sein et à leurs proches dans le cadre de la campagne de sensibilisation « 1 Tulipe pour la VIE ». Le printemps prochain, les tulipes vont fleurir dans la proportion d'une tulipe rose pour 7 tulipes blanches, 1 femme sur 8 étant atteinte par le cancer du sein en Suisse.

Décorations de Noël

Elle tient à remercier chaleureusement les équipes de la voirie qui ont installé et décoré 32 sapins sur le territoire communal. Pour l'anecdote, cela a nécessité 2 semaines et demi de travail, et cette mise en place a été effectuée par 5 personnes.

Elle remercie aussi le groupe des espaces verts qui a installé le sapin de Noël situé près de la scène de la Salle communale. À noter que les décorations Père Noël et l'étoile qui ornent le sapin ont été réalisées par les enfants des Pause'Déj de Mauverney et des Perrerets, qu'elle remercie également.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

Gare-Sud

Les éléments de Gare-Sud ont déjà été présentés en partie à la Commission d'aménagement du territoire. La Municipalité souhaitait informer les Conseillers des décisions prises par rapport au fait que l'Administration communale ne se situera plus sur ce lieu, comme initialement prévu, ce qui permettra notamment à la Municipalité de développer sur ce terrain le logement et l'activité de manière importante.

En outre, les investissements qui devront être faits pour Gare-Sud ne figureront pas dans le plafond d'endettement puisque ce sera du patrimoine financier, ce qui est aussi intéressant pour la Commune et amènera un revenu qui peut aussi potentiellement être très intéressant pour cette dernière. Il pense donc que c'est une décision intéressante.

S'agissant de l'état d'avancement du Plan d'affectation (PA) Gare-Sud, de nombreuses choses ont déjà été faites depuis quelques années. Les plans, les règlements et les rapports 48 OAT ont été rédigés et doivent encore être finalisés. Des études annexes sur la mobilité et la circulation des eaux notamment ont également été réalisées. Des premières coordinations avec le Canton ont eu lieu. Et comme l'a évoqué Mme la Syndique Christine Girod, le PA est certifié « Site 2000 watts », label qui va évoluer et changer de nom et qui s'appellera désormais SNBS-Quartier.



Le scénario retenu par la Municipalité a pour idée d'intégrer très rapidement la population et les riverains dans ce projet dans la mesure où il s'agit quand-même d'un lieu clairement central, mais aussi délicat car il y aura probablement des oppositions ou un référendum, et l'idée est donc de pouvoir discuter un maximum avec les gens, de les interroger, de les intégrer au projet. C'est la raison pour laquelle il sera lancé, dès le début, une démarche participative de manière à réellement influencer ce qui va être fait, parce que la Municipalité peut tout prévoir et faire du faux participatif, mais ce n'est vraiment pas le but. Le but est d'avoir une démarche extrêmement ouverte au début, avec des thématiques ciblées, ce qui permettra à la Municipalité d'avoir l'avis de la population sur des points clés du quartier et de son développement. Tous ces éléments seront intégrés du mieux possible dans le PA qui sera ensuite déposé et dans son règlement.

La deuxième étape du scénario sera la mise à jour du PA sur la base de la participation pour la mise à l'enquête, puis l'adoption par le Conseil communal et l'approbation par le Canton, pour finir enfin avec un concours d'architecture.

Afin d'être transparente avec les Conseillers, la Municipalité souhaite également indiquer les étapes que le Conseil communal va devoir valider et les 5 préavis qui sont prévus par rapport à Gare-Sud, à savoir :

1. Préavis pour le processus participatif, la finalisation et la légalisation du PA, ainsi que l'étude qui déterminera la structure juridique de réalisation du projet (partenariat public-privé, droit de superficie, réalisation complète du projet par la Commune, etc.);
2. Préavis pour l'adoption du PA;
3. Préavis pour l'organisation du concours d'architecture et les éventuelles études complémentaire;
4. Préavis pour le projet de construction;
5. Préavis pour la réalisation.

Site stratégique de développement d'activités – SSSA

Lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024, les Conseillers ont accepté le préavis municipal n° 71 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études relatives au secteur industriel et d'activités « Gland ouest » (potentiel site stratégique de développement d'activités – SSSA). Il annonce que cette étude sera subventionnée par le Canton à hauteur de CHF 65'700.- et la Municipalité peut dès lors aller de l'avant.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Michel Girardet : déclare que la séance du Conseil intercommunal de Région de Nyon a eu lieu le 11 décembre 2024, à la Salle communale de Nyon.

Dans ses communications, le CoDir a parlé du référendum Télé-Dôle, dont la récolte des signatures a démarré le 6 décembre 2024 et s'achèvera le 10 janvier 2025. Il en faudra 5'892 au sein des communes membres du DISREN. Ce référendum repose sur des éléments pour le moins discutables et il serait trop long de les énumérer maintenant. Région de Nyon a rédigé un document extrêmement complet contenant les réponses aux arguments des référendaires, lequel est consultable sur le site Internet de Région de Nyon. Il reviendra sur ce sujet dans la rubrique « Divers ».

3 préavis ont été traités. Le premier préavis concernait le budget 2025. Grâce à l'augmentation de la cotisation par habitant de CHF 20.- à CHF 25.- en 2023, les finances sont redevenues équilibrées. Ce sera toujours le cas en 2025 puisqu'un léger bénéfice de CHF 11'725.- sera dégagé. La COFIN a tout de même mis en garde l'évolution des coûts puisque ladite augmentation de cotisation est déjà quasi absorbée. Elle a aussi relevé que la dépense principale se rapporte à la culture avec 20 % du budget, soit CHF 5.- par habitant, et que par la suite il faudra mettre la pédale douce sur ce poste. Une longue discussion a suivi quant à une aide de CHF 25'000.- pour les remontées mécaniques de St-Cergue. Un amendement demandant de ne pas l'accorder a été déposé, lequel a été refusé. Finalement le budget a été accepté à une très large majorité.

Le préavis suivant concernait précisément la culture et le renouvellement de la convention visant à soutenir les activités de l'Usine à Gaz à Nyon d'un montant de CHF 100'000.- sur les 4 prochaines années. Malgré la remarque précitée et du fait qu'il s'agit d'un renouvellement sans augmentation, ce préavis a été accepté à une très large majorité.

Quant au 3^{ème} préavis d'un montant de CHF 464'000.- pour l'accompagnement opérationnel du nouveau fonds régional pour la mobilité portant sur les années 2024-2028, il n'a pas soulevé de discussion particulière. En effet, l'année dernière, le fonds régional pour une mobilité collective et innovante avait été renouvelé à raison de CHF 9.- par habitant pendant 10 ans, soit CHF 9,3 Mios. Cet accompagnement est nécessaire tant la question de la mobilité est extrêmement complexe à développer dans la région vu la densité des modes de déplacement de tout genre. Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

4 préavis ont été déposés, pour lesquels un retour sera fait après la prochaine séance du CI qui aura lieu le 5 mars 2025.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 73 relatif au budget de l'exercice 2025

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), souhaite tout d'abord remercier ses collègues de la COFIN. Comme les Conseillers le savent certainement, la rédaction des rapports de celle-ci concernant les comptes annuels en juin, ainsi que le budget en décembre, est un travail collectif et chaque membre de la COFIN a contribué à rédiger une section. Il espère que les Conseillers auront pris du plaisir à les lire.

La COFIN n'a pas déposé d'amendement, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Il rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

Il y a 12 mois, le rapport au budget de la COFIN espérait que « l'introduction prochaine du Guichet virtuel de la Commune, ainsi que la mise en production d'Admin 2.0, permettront d'améliorer encore la qualité des prestations, tout en soulageant le personnel administratif de certaines tâches chronophages ». Nous souhaiterions que, lors de ses prochaines communications, Mme la Syndique Christine Girod nous fasse un état des lieux de l'implémentation de ces mesures, ainsi que de ses conclusions sur les améliorations constatées – ou pas, qu'elles apportent.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La présidente rappelle que chaque rubrique du budget doit être débattue et votée séparément, conformément aux art. 161 LEDP et 84 du Règlement du Conseil communal (RCC). La procédure sera donc la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion et vote sur le budget, chapitre par chapitre, comme cela figure en page n° 35 du préavis, sous point 12.1 intitulé « Récapitulation par fonction ». Enfin, le vote final sur l'ensemble du budget 2025 aura lieu à l'issue de la discussion finale. Pour le vote de chaque chapitre, si la parole n'est pas demandée, il sera considéré comme accepté. Si un amendement venait à être présenté, celui-ci ne pourrait l'être que sur une ligne précise, et sera débattu puis le chapitre sera voté, amendé ou non selon la décision du Conseil communal. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- M. Samuel Freuler : relève qu'en page n° 6 du préavis, au chapitre du Secrétariat municipal, il est mentionné que « un outil de gestion de projets très simple permettra de documenter et de suivre la progression du portefeuille d'activités de l'Administration communale [...] et offrira à l'externe, centralement au Conseil communal, un moyen synthétique et visuel de savoir où en sont les préavis adoptés et en cours de réalisation ». Il lit cela avec grand plaisir parce que c'est son postulat auquel il y aura peut-être bientôt une réponse. Quand cela sera-t-il effectif ?
- Mme Christine Girod : est ravie de savoir que cela fait plaisir à M. Samuel Freuler. Effectivement, il s'agit bien de la réponse au postulat du précité dont il est question. Il faudra patienter encore quelques mois, mais elle espère que cela sera fait d'ici la fin de l'année 2025 ou début 2026. Cela prend du temps, mais Noël arrivera aussi l'année prochaine.
- M. Raphaël Grandjean : a 2 questions d'ordre général afin d'être sûr d'avoir bien compris. Concernant la péréquation financière et la facture policière, s'il a compris juste, c'est du fait qu'il n'y a pas de police municipale à Gland que l'on peut dire que la facture policière revient à CHF 2,6 Mios pour Gland. Et il a un peu de peine à trouver 2 chiffres pour les mettre en rapport. Dans tous les concepts de sécurité, pour lui il doit y avoir un volet éducatif, et il est intéressé à connaître le montant qui est dépensé pour les travailleurs sociaux de proximité (TSP) *versus* la facture qu'il y a pour la police. La Municipalité peut-elle communiquer ces chiffres ?
- M. Gilles Davoine : remercie M. Raphaël Grandjean pour cette « question surprise ». Par coïncidence, il a les chiffres avec lui, quelle chance. M. Raphaël Grandjean a raison, le montant de CHF 2,6 Mios est bien le coût de la police. Il souhaite préciser que même s'il y avait une police municipale à Gland ou si la Ville faisait partie de la Police Nyon Région, il y aurait quand-même aussi une facture puisque la Gendarmerie intervient évidemment également dans les commune qui ont une police sous une autre forme. Et c'est d'ailleurs l'explication de l'augmentation du coût de cette réforme policière. Les communes qui ont une police ont un peu râlé parce qu'elles payaient un pourcentage plus élevé que les communes qui n'en n'ont pas, et cela s'est inversé cette année. Alors ce n'est pas en faveur de la Commune, mais il faut avouer qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur le principe.

Il va maintenant donner les chiffres pour les TSP ainsi que pour les ASP, lesquelles tiennent compte des postes vacants, lesquels sont comptabilisés. Pour les TSP, pour lesquels il y a actuellement un poste vacant, le montant total, salaires et charges sociales compris, s'élève à CHF 321'652.55. Quant aux ASP, le montant total est de CHF 785'688.26. Le montant total des TSP plus les ASP s'élève donc pour la Commune à CHF 1'107'340.81. L'on ne peut pas comparer ces chiffres aux CHF 2,6 Mios pour la réforme policière, même s'il suit un peu M. Raphaël Grandjean sur le répressif éducatif, car la Gendarmerie fait aussi de la prévention et de nombreuses autres choses.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
0	Administration générale	11'424'800.00	1'679'300.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics, défense	4'392'550.00	195'100.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
2	Formation	11'097'850.00	1'569'250.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
3	Culture, sport et loisirs, église	5'963'450.00	810'550.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.
- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
4	Santé	153'450.00	4'100.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
5	Prévoyance sociale	6'227'050.00	330'650.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
6	Trafic et télécommunications	4'338'300.00	1'001'300.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	12'199'500.00	8'870'450.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
8	Économie publique	397'450.00	140'750.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion est ouverte sur le chapitre :

Compte	Désignation	Budget 2025 (en CHF)	
		Charges	Revenus
9	Finances et impôts	18'690'500.00	57'059'400.00

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et la rubrique est considérée comme acceptée.

- La discussion finale sur le budget de l'exercice 2025 est ouverte.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 73 relatif au budget de l'exercice 2025, soit :

1. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2025 de la Ville de Gland présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 3'224'050.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 3'111'050.-.

- Mme Christine Girod : souhaite répondre aux vœux émis par la COFIN dans le cadre du rapport sur le budget 2025 concernant un point de situation sur les projets phares d'Admin 2.0. Son intervention portera donc sur le guichet virtuel ainsi que sur l'avancement des projets d'Admin 2.0.

Guichet virtuel

Tout d'abord, elle rappelle que le guichet virtuel est uniquement réservé aux habitants de la commune de Gland. Il a été ouvert le 20 novembre 2023 et à l'heure actuelle 1'960 comptes ont été ouverts, ce qui est jugé excellent. 35 prestations sont actuellement proposées au niveau du Contrôle des habitants, des finances, du développement durable, du stationnement, du logement ou des études musicales. Au fil du temps, des prestations seront ajoutées par lots, c'est-à-dire que dès qu'il y aura un certain nombre de prestations à proposer, elles seront implémentées. Cela peut par exemple être des possibilités pour les permis de construire, les affichages culturels, les subventions culturelles, les taxes de séjour, la mutation d'entreprises, les autorisations d'abattage d'arbres, les permis de fouille, les abonnements PubliBike ou l'audit énergétique, ou encore la locations de salles, les procédés de réclame ou les patentes pour le tabac, ces dernières demandes étant actuellement traitées par le SPOP.

2'167 demandes ont été faites par le biais de ce guichet virtuel. Il est vrai que les habitants ouvrent un compte quand ils ont besoin d'une prestation, et une fois que le compte est ouvert, ils ne vont pas en ouvrir un nouveau, ils vont utiliser leur compte, et il faut donc bien tenir compte de cela.

Elle présente un graphique qui explique la corrélation entre l'évolution des ouvertures des comptes et celle des prestations demandées. Des personnes ouvrent un compte par curiosité, pour voir comment cela fonctionne, sans rien demander, mais, en majorité, les comptes sont ouverts pour obtenir une prestation.

À terme, la Municipalité s'attend à terme à ce que le nombre de comptes habitants tende vers le nombre d'âmes qu'il y a dans la Commune. Il est ensuite prévu d'ouvrir ce guichet virtuel aux non-habitants de Gland, aux associations et aux sociétés, et évidemment qu'il est attendu une augmentation beaucoup plus rapide des demandes de prestations et d'ouvertures de compte.

Sur le graphique suivant, l'on peut voir l'évolution des prestations les plus demandées. L'évolution linéaire correspond aux attentes des habitants. Il y a une très forte utilisation des demandes de subventions pour la mobilité, les appareils et le développement durable, comme déjà dit dans ses communications, et il y a bien évidemment des subventions liées à des événements ponctuels, par exemple la demande d'exonération pour la taxe déchets.

Selon le déploiement qui a été validé par le CoPil, la prochaine étape du guichet virtuel est donc son ouverture aux tiers pour la location des salles, les demandes de macarons, les demandes de subventions par des entreprises sous mandat des habitants, tuteurs ou curateurs par exemple. Certaines validations de demandes seront aussi faites par le canal de la gestion électronique des documents (GED). Pour exemplifier un peu le propos, aujourd'hui, au niveau de l'Administration, toutes les factures passent au travers d'un système informatique appelé M-Files. Cela est dématérialisé et suit un processus de validation à l'interne de l'Administration, de la saisie de la facture jusqu'à sa validation finale, et il est passé par la comptabilité, par le chef de Service, par le supérieur du chef de Service et par le Municipal en charge du dossier. Tout est donc traité par M-Files et certaines demandes passeront également par ce canal à l'avenir.

Des nouvelles prestations seront aussi développées et déployées en fonction des besoins des Services, s'il y a des demandes particulières ou des demandes métiers qui nécessiteraient des interventions de ce type dans un Service.

Pour les habitants, les intérêts du guichet virtuel sont évidemment un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il n'y a pas besoin de se déplacer physiquement au guichet de l'Administration, et l'accès de manière facile à l'historique de toutes les factures et de toutes les demandes qui ont été formulées.

Au niveau de l'Administration, les avantages sont les suivants :

- Le traitement des demandes sans double saisie, ce qui permet quand-même d'avoir moins d'erreurs et moins de possibilités de se tromper;
- Le regroupement des traitements par lots, qui est aussi une optimisation importante;
- La diminution des passages au guichet et des appels téléphoniques, ce qui permet de ne pas couper le rythme de travail des collaborateurs.

Admin 2.0

Elle souhaite faire un point de situation quant aux réalisations qui ont déjà accomplies. Déjà en 2020, la gestion complète des habitants (arrivées, départs, permis de séjour, etc.) a été mise en place au niveau du Contrôle des habitants. Il existe une traçabilité complète des opérations, la génération et le suivi des tâches et des flux des travaux, ainsi que l'intégration à l'ERP finance.

Au niveau du budget et de la comptabilité, les réalisations ont été faites en 2021, avec tout ce qui traite de la comptabilité générale, de la comptabilité débiteurs, de la gestion du contentieux, de la comptabilité fournisseurs, de la comptabilité des investissements, de la comptabilité analytique, de la gestion des engagements, de la gestion des caisses et de la prévision de la trésorerie. Tout cela est donc opérationnel.

Quant au Géoportail régional, réalisé également en 2021, toutes les données du Système d'information du territoire (SIT) y sont intégrées (*map.cartolacote.ch*), lequel est actif sur toute La Côte.

Toujours en 2021, la gestion complète du cimetière a été mise en place dans Admin 2.0, avec l'administration, la gestion des tombes, la tarification et la facturation, ainsi que la gestion électronique des documents (GED). Comme déjà mentionné, cette dernière permet le traitement dématérialisé des factures fournisseurs. La gestion des courriers de l'Administration et le projet pilote pour le déploiement de la gestion documentaire sont en cours de réalisation. 3 Services, à savoir le Service de la culture et de l'action sociale, le Service des finances, du sport et de l'économie, et l'Office informatique, travaillent actuellement à ce sujet pour tester cette organisation. Et dans quelques mois aura lieu le déploiement de la GED au sein de tous les Services de l'Administration communale.

Comme déjà dit, le guichet virtuel a été réalisé et mis en œuvre en novembre 2023 et l'ouverture des comptes à des tiers, qui permettra notamment de simplifier la vie des associations et des entreprises, est en cours de réalisation.

Les affichages numériques pour les salles de réunion ont été réalisés en 2024. Les projecteurs des salles concernées ont été remplacés par des écrans numériques, avec des connexions sans fil aux ordinateurs portables. S'agissant de la gestion des accès aux bâtiments, l'appel d'offres et l'adjudication ont eu lieu, et la mise en place et le déploiement seront faits ces prochains mois.

Restent à venir la gestion des permis de construire et les affichages dynamiques, avec des écrans dédiés à l'affichage d'informations ciblées tant pour les clients de l'Administration, à l'entrée des bâtiments, que pour les collaborateurs, dans les locaux communs.

Voilà un point de situation des travaux qui ont été effectués dans ce cadre-là.

On lui a demandé une conclusion, elle sera assez brève. Tout d'abord, elle tient à relever qu'il est demandé un énorme travail aux collaborateurs de l'Administration pour l'organisation et la préparation des documents. Chaque action doit être analysée, il faut comprendre le pourquoi de cette action et comment il est souhaité la faire. Tout est à planifier et ce n'est pas un travail qui peut être fait à 100 % dans tous les Services en même temps. C'est la raison pour laquelle ce travail se met en place par secteur. Il est constaté que ces outils amènent énormément d'efficacité et de confiance, ils sont faciles à utiliser une fois qu'ils sont vraiment bien implémentés, ce qui permet aux collaborateurs travaillant avec ces outils de notamment dégager du temps pour d'autres choses, pour du suivi, pour du contrôle, et de la disponibilité pour leurs tâches quotidiennes.

La mise en place de ces éléments et la conduite de ce chantier se fait à la satisfaction du CoPil, dans les délais qui étaient prévus au départ, et il est évidemment tenu compte des possibilités matérielles, physiques et humaines pour mettre cela en place. Lorsqu'il est constaté que cela coince un peu, il n'est pas forcément insisté pour exiger immédiatement le travail, mais ce dernier est mis en place dès que les équipes sont prêtes à pouvoir le faire à satisfaction du CoPil et de la Municipalité.

Elle espère ainsi avoir répondu au vœu de la COFIN et reste bien entendu à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Avec l'arrivée de M. Steve Binggeli, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 72 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au Chemin du Stand (parcelles n° 1738 et 1739)

- M. Jean Egger, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique recommande vivement à la Municipalité de construire un parking pour vélos/trottinettes suffisamment spacieux.
- De favoriser cette salle plutôt que le refuge aux associations/partis/collaborateurs qui ne paient pas de location pour laisser le refuge le plus disponible possible.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Mme Isabelle Wegmann, rapporteur de la COFIN, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La COFIN est d'avis que dans le cadre d'une nouvelle construction, la Ville, certifiée « Cité de l'énergie Gold », se doit d'être exemplaire en matière d'installations solaires. Elle demande donc à la Municipalité d'installer le maximum de panneaux photovoltaïques dans le montant alloué.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 72 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une buvette/salle polyvalente au Chemin du Stand (parcelles n° 1738 et 1739);*
- II. d'accorder le crédit de CHF 1'402'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'402'000.-;*

IV. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès le 1^{er} janvier 2027;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 35'700.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition de l'équipement d'exploitation;
- II. de l'amortissement du montant net de CHF 1'366'300.- sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin de la construction.

AUTRES OBJETS

8. Motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau Règlement communal de police ! »

- La présidente passe la parole à M. Dominique Pernet pour le développement de cette motion.
- La présidente rappelle pour la bonne forme la définition d'une motion, selon l'art. 70 RCC, qui se réfère à l'art. 31 al. 1 let. b de la Loi sur les communes (LC) :

« Chaque membre du Conseil communal, individuellement ou en représentation d'autres Conseillers communaux ou de son groupe, peut exercer son droit d'initiative.

[...]

b) En déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude au moyen d'un rapport sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal au moyen d'un préavis. »

En outre, selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier, ou la refuser.

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : demande que le traitement de cette motion soit repoussé au mois de février 2025 car les Conseillers n'ont pas eu le temps d'en parler en séance de groupe, et pour une motion, il lui semble important de pouvoir le faire. Une motion est quand-même quelque chose de contraignant pour la Municipalité et il s'agit d'un sujet important, il serait donc bien de pouvoir en discuter en amont, étant précisé que cela ne fait que 24 heures que les Conseillers ont reçu la motion.
- M. Rasul Mawjee : aimerait poser la question suivante aux motionnaires : comment le renouvellement du Règlement communal de police (RCP) va-t-il réduire l'insécurité qu'il y a à Gland ? Comment cela va-t-il réduire le vandalisme ? Va-t-on amener des nouveaux critères d'amende ou d'emprisonnement pour pouvoir combattre les délinquants ? Il ne sait pas, il ne voit pas l'objectif de ce réajustement et de ce dépôt de motion. C'est donc quelque chose qu'il aimerait bien comprendre.
- M. Jérôme Frachebourg : a les mêmes doutes que M. Rasul Mawjee. Il soupçonne un dispositif tactique, c'est-à-dire que comme la motion doit être de compétence du Conseil communal et que le RCP est de compétence du Conseil communal, c'est un moyen de déposer une motion. Il a lu le RCP aujourd'hui et celui-ci contient des dispositions très générales, qui ne vont pas du tout dans le sens de mesures précises pour changer de police ou il ne sait quoi.

Le RCP dit notamment que « *le corps de police a mission générale de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, de veiller au respect des bonnes mœurs, de veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens* ». Il voit donc mal comment ces objectifs-là sont remis en question. Ce que demande la motion, ce sont des mesures précises qui sont justement de compétence de la Municipalité. Il doute donc de l'utilité de changer le RGP pour obtenir les mesures souhaitées.

Et il a aussi une question pour les motionnaires. Qu'est-ce qui les gêne dans ce Règlement ? Dans la motion, il est parlé d'un corps de police choisi avec qui la Municipalité doit élaborer ces mesures. Il aimerait savoir ce que les motionnaires entendent par « corps de police choisi ». Va-t-on en choisir un au hasard ou qu'est-ce que cela veut dire ?

- M. Gérald Cretegnny : déclare que l'on est effectivement là dans une situation un peu particulière. Au niveau du RCP, la situation est la suivante : une première version corrigée de ce Règlement a été réalisée en collaboration avec un avocat. Le plan de la Municipalité est de poursuivre ce travail en 2025 et il est visé sa présentation au Conseil d'État à la fin de l'année 2025. Maintenant, il abonde dans certains discours qui ont été faits et il souhaite donner la vision de la Municipalité. Il est quand-même intéressant de noter le lien particulier que les motionnaires annoncent entre le RCP et le sentiment d'insécurité. Le RCP actuel permet déjà de sanctionner différentes nuisances. Sa révision élargira sans aucun doute ce catalogue, mais ce sont bien les moyens de prévention et le traitement des infractions de tout niveau à travers des outils d'éducation et de répression qui permettront d'agir et de viser la diminution de ce sentiment d'insécurité. La Municipalité remercie donc les motionnaires d'insister pour cette révision, néanmoins elle est en cours, et la Municipalité propose de ne pas charger inutilement l'Administration avec ce projet. Si elle est prise en considération, la motion devra être traitée d'ici la fin de l'année 2025, et la Municipalité arrivera de toute façon avec un nouveau projet à ce moment-là. Encore une fois, il insiste sur le décalage qu'il y a entre les effets possibles d'une révision du RCP et la réelle crainte que peuvent avoir les glandoises et les glandois.

- M. José Caiano : remercie M. le Municipal Gérald Cretegnny pour toutes ces informations. Il souhaite néanmoins apporter quelques clarifications. Il n'y a plus de police municipale à Gland depuis 2006 ou 2008, il ne sait plus exactement. Le RCP a été adopté par le Conseil communal et approuvé par le Canton en 2010. Depuis qu'il n'y a plus de police municipale, il est constaté une croissante progression de la criminalité et, en 2014 déjà, Mme Catherine Labouchère, alors Conseillère communale, avait déposé un postulat à ce sujet. D'autres interpellations et postulats ont été déposés par la suite, mais force est de constater que rien n'a été fait. Depuis 2015 et alors que Mme la Municipale Jeannette Weber était en charge de la police, il était déjà parlé d'un nouveau RCP, lequel n'a toujours pas vu le jour.

La criminalité est en pleine croissance, avec des taux très élevés. Quand les motionnaires proposent aujourd'hui de choisir et de revoir le RCP, c'est tout simplement pour amener une police à Gland, mais ce Règlement dépendra de la police que la Municipalité va choisir. Par exemple, la Police Nyon Région a déjà son propre règlement qui doit être appliqué, et le RCP devrait alors juste être rectifié dans ce sens. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui cette motion a été déposée pour faire avancer les choses. Il ne faut plus rester les bras croisés. Les Conseillers ont un devoir pour la sécurité et pour maintenant amener des forces concrètes. Les motionnaires ont entendu M. le Municipal Gérald Cretegnny il y a 2 mois en arrière, quand il disait que malheureusement la Gendarmerie n'a pas les ressources nécessaires. L'augmentation de la criminalité est visible sur tout le Canton, mais ce soir il est parlé spécialement de Gland. Et c'est pour cela que cette motion doit être traitée, doit être validée, et cela ne va pas changer les objectifs de la Municipalité pour améliorer la sécurité.

Il tient aussi à relever une petite chose. Il trouve vraiment que ce problème d'insécurité traîne quand-même depuis passablement d'années, et il va éviter ce soir de citer à la Municipalité tous les postulats et interpellations déposés depuis 3 ans sur la prévention et sur la sécurité. Au premier chapitre du programme de législature, sous le titre « Des lieux sûrs », il est mentionné que « *l'organisation sécuritaire de la Ville sera reconsidérée dans son ensemble et un plan d'action sera élaboré pour tous les secteurs de la Ville* ». Eh bien il n'a encore rien vu.

Cela traîne et la criminalité continue d'augmenter. Il entend bien qu'aujourd'hui il y a la gendarmerie, mais celle-ci ne peut malheureusement plus rien faire. Il pense aussi que, à l'époque, le fait d'abandonner la Police municipale de Gland était une bonne chose. Mais si on regarde aujourd'hui la vision de la Municipalité mentionnée dans le programme de législature, laquelle se veut croissante et évolutive, eh bien la Municipalité doit aussi vouloir une sécurité pour la Ville. Il remercie les Conseillers de soutenir cette motion et de la renvoyer directement à la Municipalité.

- M. Samuel Freuler : déclare que s'il entend bien le message de M. José Caiano, l'une de ses attentes est que la Municipalité se décide sur un autre corps de police, chose qui ne peut pas être faite au travers d'une motion parce que ce n'est pas du tout le sujet du RCP. Si telle est bien la volonté de M. José Caiano, le moyen utilisé n'est pas le bon. Par ailleurs, comme M. le Municipal Gérald Cretegny l'a dit, le RCP est déjà en train d'être révisé. Les motionnaires, par leur motion, ne demandent rien d'autre qu'une révision. Si au moins les motionnaires expliquaient dans quel sens ils voudraient que la Municipalité travaille, cette dernière pourrait éventuellement modifier ou compléter son étude actuelle. Mais dans l'état des faits, tout ce que les motionnaires demandent c'est un nouveau RCP, chose sur laquelle la Municipalité travaille déjà. Donc personnellement, pour ces 2 raisons techniques, il encourage les Conseillers à ne pas prendre cette motion en considération.
- M. Martin Ahlström : se pose quand-même quelques questions par rapport à cette motion, qui demande à la Municipalité de revoir le RCP. Il est notamment parlé d'incivilités et de croissance de la criminalité. Il faut savoir la compétence de la Municipalité, qui est de se battre contre le bruit, le tapage nocturne, les chiens sans laisse, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que ce qui est visé par les motionnaires, où il entend plutôt parler de choses comme vol ou atteinte à l'intégrité physique, qui ne sont pas dans le domaine de compétence municipale mais du ressort de la gendarmerie. On ne peut pas ajouter, dans le RCP, des infractions ou des contraventions qui ne sont pas de la compétence de la Municipalité. Pour sa part en tout cas, il ne soutiendra pas cette motion.
- M. Gérald Cretegny : souhaite apporter une précision. Le RCP est un règlement communal, ce n'est pas une association telle que la Police Nyon Région par exemple, qui peut se doter de son propre règlement de police. Plusieurs communes peuvent se mettre d'accord entre elles et avoir un même règlement, mais actuellement la ville de Gland a un RCP, que la Municipalité est en train de finaliser. Cela prend un peu de temps, il le concède, mais en dehors de cela le travail est en train de se faire, et il ne pense pas que la Ville gagnerait véritablement quelque chose à adopter celui de la Police Nyon Région. Pour adopter ce dernier, il faudrait d'abord y adhérer, ce qui n'est pas encore le cas.
- M. Pierre-Alain Bringolf : est également d'avis de ne pas prendre cette motion en considération et partage tout à fait les avis qui ont été exprimés jusqu'ici. Il aimerait quand-même revenir sur une chose, c'est le sentiment d'insécurité. Par définition, c'est quelque chose de totalement subjectif. Certaines personnes vont être extrêmement sensibles et la moindre zone d'ombre au coin d'une rue va leur faire peur, alors que pour d'autres cette perception sera totalement différente. Et il se base sur les faits, c'est-à-dire sur les statistiques cantonales, qui elles-mêmes sont tout à fait au niveau de la moyenne suisse, et la ville de Gland se trouve à peu près au milieu de la statistique. Il est vrai que Gland faisait partie des bons élèves et il faut reconnaître que depuis un ou 2 ans il est constaté une légère augmentation des délits dont il est parlé. Maintenant, ce qu'il trouve déplorable – mais enfin il sait que c'est une stratégie habituelle de certains partis et de certaines personnes au niveau suisse – c'est de toujours vouloir mettre en avant ce sentiment d'insécurité de la population. Cela fonctionne, alors que dans les faits la Ville n'est pas pire que la plupart des autres communes du district et n'est certainement pas le Harlem de La Côte. Il tenait simplement à préciser cela.

Ce qui l'a également un peu choqué, c'est que les motionnaires font référence aux réseaux sociaux, il pense que tout le monde sait auxquels il fait référence. Lorsque l'on regarde ces réseaux sociaux, il y a toujours une poignée de personnes qui ont peur de leur ombre et qui se plaignent. Il ne veut pas ici minimiser les désagréments des gens qui ont subi des épreuves en termes de vols ou de déprédations, il a lui-même dans sa vie été cambriolé à 2 reprises, il sait donc un peu de quoi il parle, et il est sensible. C'est extrêmement désagréable, c'est un sentiment où l'on se sent violé dans son intimité, mais enfin, il pense que hors cette poignée de personnes qui sont toujours les mêmes à se plaindre sur les réseaux sociaux, l'écrasante majorité de la population se sent bien à Gland et n'a pas peur de sortir le soir. Il terminera sur ce petit coup de gueule et il recommande aux Conseillers de ne pas accepter cette motion.

- M. José Caiano : entend bien ce qui vient d'être dit et va alors aussi entamer directement. « *Qui veut faire quelque chose, trouve un moyen. Qui ne veut rien faire, trouve des excuses* », et pour lui ce soir ce sont des excuses. Et les propos sont même presque déplacés vis-à-vis de toutes les personnes qui se sont fait cambrioler ici à Gland. On ne parle pas d'une ou de 2 personnes, mais de dizaines, et concrètement il ne pense pas que l'on soit au courant de tout ce qui s'est passé ces derniers mois et ces dernières années. Quand des gens se font visiter alors qu'ils sont en télétravail, le choc peut être grand. Et quand des enfants ou des membres de la famille sont présents dans ces cas-là, on n'y pense pas. À son avis, les journalistes et les médias doivent aussi se référer aux réseaux sociaux. L'augmentation de la criminalité est de 63 % à Gland et de 45 % sur le Canton, et il pense que l'on doit être tous à côté de la plaque pour ne pas voir la réalité ce soir. Cette motion est vraiment là pour attirer l'attention. Ce soir, il apprend que le RCP est en train d'être révisé, mais il pense qu'une réflexion doit aussi être faite. Concrètement, cette motion devrait être validée ce soir par le Conseil communal afin que la Municipalité décide quelle est la police qui devrait revenir à Gland. Et c'est cela qui est le plus important.

- M. Rasul Mawjee : parle ici en qualité de personne qui a été cambriolée 2 fois, et il rejoint les propos de MM. Pierre-Alain Bringolf, Martin Ahlström et Samuel Freuler. Comment un nouveau RCP va-t-il faire pour qu'il ne soit pas victime d'un troisième cambriolage ? Cela ne va rien changer du tout. Rien dans le RCP modifié n'empêchera un troisième cambriolage. Et c'est là où il ne comprend pas. M. José Caiano dit que ceux qui ont le courage de bouger, bougent. Alors bougeons dans le bon sens, ne brassons pas du vent à vouloir un nouveau RCP, à faire travailler l'Administration communale qui œuvre déjà sur un sujet. Il y a déjà assez de motions et de postulats qui sont déposés, lesquels prennent chaque fois 3 à 5 jours de travail par personne, et lorsque cela sera nécessaire, il soutiendra les motionnaires. Mais là, aujourd'hui, on fait du brassage de vent et du gaspillage des deniers publics, et cela le dérange.

- M. Samuel Freuler : rejoint complètement M. Rasul Mawjee, on n'est pas du tout en train de dire qu'il ne faut rien faire. Il en veut pour preuve que le Conseil communal a accepté le postulat de Mme Ahimara Buffat cité dans la motion et qui demande à la Municipalité de travailler sur le problème de la sécurité. Son propos est très clairement formel, la motion tape à côté et n'amènera pas les réponses que les motionnaires veulent avoir, c'est tout. Et pour cette raison-là, pour éviter de dépenser du temps et de l'argent auprès des Services municipaux, il suggère à tous les Conseillers de refuser cette motion.

- M. Jérôme Frachebourg : a pour sa part été cambriolé une fois. Il aimerait juste dire 2 choses. Il n'a toujours pas entendu, de la part des motionnaires, ce qui est gênant dans le RCP actuel et ce qu'ils aimeraient voir dans le nouveau règlement, parce qu'à son avis, comme cela a déjà été dit moult fois, ce n'est pas cela qui va changer les choses. Et il sent un discours sous-jacent, il ne faudrait plus être auprès de la Police cantonale, il faudrait une police communale ou adhérer à la Police Nyon Région. Alors si c'est cela la question que les motionnaires souhaitent poser, ce n'est pas en changeant le RCP qu'elle sera résolue. Il faut donc intervenir différemment et poser cette question de manière franche et cartes sur table, avec une comparaison financière entre les 2 systèmes et tout le reste. Et il aimerait quand-même bien entendre ce qui est gênant dans le RCP actuel et que les motionnaires voudraient modifier ou ajouter et qui va changer la vie des citoyennes et citoyens glandois.

- M. José Caiano : déclare qu'encore une fois ce RCP devrait déjà être fait. Ce règlement va accompagner la police qui doit venir à Gland. On ne peut pas aujourd'hui faire un règlement s'il n'est pas applicable et si l'on ne voit absolument pas du tout de police qui fait quoi que ce soit. On doit aujourd'hui accompagner un règlement et si on veut aujourd'hui une police, que ce soit une police municipale ou Police Nyon Région, le règlement devra être refait et adapté par rapport à la police que la Municipalité choisira, tout simplement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avec le départ de M. Aurélien Joye, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

Décision

À une large majorité, 5 oui, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal décide de ne pas prendre en considération la motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau règlement communal de police ! » et de ne pas la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Postulat de M. José Caiano et consorts intitulé « Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland ! »

- La présidente passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de ce postulat.
- La présidente rappelle à nouveau que, selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : déclare que la lecture de ce postulat l'amène à penser et à se remémorer les différentes histoires que l'on raconte en Chine, où il y a des caméras partout. Ils scannent et identifient la personne, ils lui donnent une cote de popularité, de bienséance, de gentillesse et de méchanceté, et ensuite il y a un fichage avec les différentes qualités d'une personne. Il pense que nous vivons dans une société où la liberté – et Mme la présidente a voulu le chanter dans l'Hymne vaudois – va aussi avec des règles de surveillance, et il pense qu'avoir des caméras partout, c'est sympa, mais cela va à l'encontre des libertés et des valeurs défendues en Europe. Si aux États-Unis il est de bon usage de mettre une caméra partout, et on vous en félicite, il existe en Europe des lois sur la protection des données et il est souhaité pouvoir garder la confidentialité et la personnalité de chacun. Et s'il y a une telle crainte à Gland et que l'on doive avoir un gendarme électronique partout pour surveiller les habitants, il pense qu'il s'est trompé de pays et de ville, et il faut qu'il déménage à la montagne.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que la réglementation qui concerne l'usage des caméras en Suisse – et non pas en Chine – est précise et sévère afin de protéger au maximum la sphère privée de la population et de chaque citoyen. Comme déjà signalé, la ville de Gland dispose déjà d'un règlement ad hoc, qui est un copié-collé du règlement type proposé par le Canton et date de 2013. Il est du ressort de la Ville, de se équiper et de ses partenaires pour la sécurité, d'établir le concept souhaité, de couvrir la localité comme les postulants semblent effectivement le proposer, d'identifier les points sensible, etc. Le partenaire de la Ville pour la sécurité a un rôle clé à jouer dans ce projet. La Municipalité propose ainsi aux Conseillers de rejeter le postulat. En contrepartie, la Municipalité s'engage à leur communiquer, en temps voulu et si nécessaire, la description du concept envisagé, le cas échéant par un préavis concernant le financement de l'installation et de son exploitation.

- M. Dimitri Grandjean : aimerait réagir sur les caméras. En réalité, cette option est très souvent inutile, de nombreuses études ont été faites à ce propos, et ces caméras agissent avant tout pour rassurer la population et ne règlent pas le vrai problème qu'est la criminalité. On va donc créer un miroir aux alouettes qui va coûter extrêmement cher à la Commune, qui va demander beaucoup de ressources, alors que finalement il y aurait des moyens beaucoup plus simples pour répondre à la criminalité. Et puis finalement il y a la question de la vie privée. Et il a vraiment un problème personnel sur cette question de la vie privée et s'étonne, parce que, au niveau européen, le Parti Pirate, auquel M. Arnaud Durand est associé, demande un moratoire sur la vidéosurveillance et demande expressément à ce que ce moratoire soit appliqué au niveau des communes. Il a donc vraiment un problème à comprendre ce postulat dans ce contexte.
- M. José Caiano : voit que ce soir il y a beaucoup d'excuses, au lieu de prendre le problème vraiment à la racine. C'est pour cela que, vu les études, on devrait dire à toutes les banques et aux centres commerciaux d'enlever leurs caméras parce que cela ne sert à rien. M. Rasul Mawjee devrait aussi habiter à la montagne, parce qu'il y a des caméras de vidéosurveillance partout. Il est désolé, mais c'est une réalité. Et puis ces caméras sont dissuasives, comme cela a pu être constaté dans plusieurs communes, notamment à Bellevue où il y avait une forte criminalité. En outre, ces caméras sont extrêmement importantes pour le corps de police, elles les aident à identifier les auteurs des cambriolages. Aujourd'hui, il n'y a aucune caméra, mais les dégâts aux bâtiments sont quand-même là. Le dernier exemple en date s'est déroulé à la Route de Montoly, à la sortie de la caserne des pompiers, où des véhicules ont démarré tellement fort qu'ils ont arraché le goudron. Il remercie la Ville d'avoir refait la route. Mais tout cela, c'est de l'argent du contribuable. Il constate donc qu'aujourd'hui le Conseil communal n'a strictement rien à faire de la sécurité. À entendre certains Conseillers, tout doit être rejeté et il ne faut rien faire. Encore une fois, il n'est trouvé que des excuses.
- M. Pierre-Alain Bringolf : s'adresse à M. José Caiano et aimerait quand-même faire une différence. Ce n'est pas parce que le Conseil communal refuse une mauvaise solution que c'est une excuse pour ne rien faire. C'est là un argument qu'il ne peut pas accepter.
- M. José Caiano : s'excuse mais pour le moment il n'a pas vu grand-chose de proposé.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 10 oui, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal décide de ne pas prendre en considération le postulat de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland ! » et de ne pas le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg intitulé « Pour une administration communale attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire »

- Mme Stéphanie Larrivé, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter de prendre en considération ce postulat.
- La présidente rappelle que la décision qui sera prise ce soir porte exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.

- M. Rasul Mawjee : a le triste privilège ce soir d'être un fervent contestataire. En lisant ce postulat, il y a une première chose qui le dérange très fortement, c'est le terme « prioritaire » pour les employés de l'Administration communale pour accéder aux places de garderie. Cette réservation est actuellement gérée de façon équitable dans les structures du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) et répond à une certain nombre de règles d'éthique. La notion de priorité crée une notion de moins-valoir au détriment des habitants et des citoyens de la Commune, et il trouve que cela constituerait une injustice sociale envers les habitants de Gland. Il s'explique : si une personne qui a un petit emploi à la Migros ou ailleurs, qui attend un enfant et qui est inscrite pour avoir une place, et si une personne qui serait engagée à l'Administration communale débarquerait à Gland, celle-ci aurait la priorité, et cette pauvre femme ou homme serait obligée d'aller chercher une autre solution à l'extérieur du réseau si elle ne trouve pas de place. Le RAT est une association intercommunale, dont il est un fervent défenseur, et cela créerait un précédent pour les employés communaux des 17 autres communes qui font partie du réseau. Ce serait aussi une ingérence dans les structures d'accueil telles que La Ruche et Le Colibri, qui sont de très grandes structures qui travaillent avec des associations à but non lucratif et qui font tourner ces structures d'une façon efficace. Il est vrai que lorsqu'une entreprise crée une garderie, elle en assume les charges et les bénéfices. Ici, les charges seraient portées par les habitants de Gland, lesquels pourraient être exclus de bénéficier de ces possibilités. Donc, pour lui, le fait de réserver et/ou de prioriser des employés communaux part d'une bonne intention, il respecte les employés communaux, et ils ont les mêmes droits que les autres citoyens de postuler pour les places disponibles. Il est vrai que c'est toujours le stress pour trouver une place pour ses enfants lorsqu'il y a des naissances, lorsqu'il y a des petits enfants, mais des garderies sont construites à tour de bras. Il est vrai que le budget du RAT augmente chaque année. Entre 50 et 70 places ont été créées l'année dernière, on est sur la bonne lancée, n'amenons pas une question d'inégalité, de déséquilibre de traitement au détriment des habitants de la Commune.
- Mme Léonie Wahlen : déclare que ce qui la dérange, c'est que cette proposition va déjà être étudiée dans le cadre de la réflexion du Règlement du personnel, et elle trouve dommage de devoir demander au personnel de la Commune de travailler sur ces 2 projets en même temps, lesquels se rejoignent en fait, et on va donc payer des personnes pour faire une réponse à ce postulat, et cela est un peu idiot alors même que cela va de toute façon être étudié dans le Règlement du personnel.
- M. Steve Binggeli : tient tout de même à préciser certaines choses. La question de la priorisation fait effectivement partie des différents points du postulat. Lors de la séance de la Commission, Mme la Syndique Christine Girod a déjà expliqué qu'il y avait peu de chance que ce point aboutisse, mais ce n'est pas une motion qui oblige de faire cela, c'est un postulat qui pose la question et demande des renseignements à ce sujet, rien de plus, il rassure les Conseillers. Donc si ce n'est pas possible, ce n'est pas un problème, c'est un point parmi d'autres. D'ailleurs, il est mentionné dans le postulat « *toute autre mesure jugée pertinente peut aussi être envisagée* ». En ce qui concerne le travail sur le Règlement du personnel, il n'est pas prévu de traiter spécifiquement de ces points-là. En revanche, il y a effectivement d'autres mesures qui sont envisagées par rapport à la flexibilité du temps de travail par exemple, comme mentionné dans le rapport. Mais en l'occurrence, ces points-là ne sont pas des choses qui sont prévues directement dans le Règlement du personnel. À nouveau, cette proposition vise à répondre non seulement à une problématique de société – il pense que toute personne qui a des enfants se rend bien compte que ce n'est pas facile – et vise également à positionner l'Administration en tant qu'employeur exemplaire en matière d'égalité, qui cherche à la fois à trouver des solutions visées d'un problème de société et aussi à proposer ce que l'on appelle des « fringes benefits » à ses employés pendant une période de leur vie, et peut-être ainsi soit attirer ou retenir des talents, ce qui est quand-même quelque chose d'important. À nouveau, il s'agit d'un postulat, l'idée est d'examiner des solutions face à un problème, et il est confiant que la Municipalité saura proposer des solutions qui seront tout à fait acceptables pour toutes et tous.

- M. Dimitri Grandjean : est un peu étonné de cette position, puisque le rapport disait que la Municipalité trouvait l'idée globalement bonne. Personnellement, il trouve que cette fixation autour de la priorisation cache quand-même l'idée que M. Rasul Mawjee refuse d'entrée de jeu cette idée. Il aimerait que celui-ci précise s'il conteste juste ce point-là ou l'idée en règle générale. Parce que M. Rasul Mawjee avait dit la dernière fois que la Commune ne mettait pas assez d'argent dans le RAT, et là une solution serait trouvée pour peut-être pousser un peu plus les communes à mettre de l'argent, et maintenant il n'est pas pour. Alors il aimerait bien que M. Rasul Mawjee s'explique.
- M. Rasul Mawjee : invite tout le monde à pousser dans le sens du RAT, dans les règles et les différentes organisations qui sont mises en place au sein de celui-ci. Ce qu'il conteste ici, c'est de biaiser le système pour en prendre un avantage personnel pour les employés de l'Administration. Qu'ils soient traités équitablement comme les autres habitants de la Commune lui convient très bien, avec les autres mesures d'aide dont ils pourraient bénéficier. Par contre, la notion de priorisation ou de réservation de place de garde par la Municipalité au bénéfice de l'Administration communale le dérangerait en effet énormément. Les autres mesures d'aménagement des travaux, des horaires ou d'organisation ne le dérangent pas du tout. Il soutient vivement la garde des enfants, parce que pour lui c'est une question d'égalité lorsqu'il est donné l'occasion aux 2 membres d'une famille ou à une famille monoparentale de s'épanouir professionnellement. Il se souvient qu'il y a 20 ans, alors qu'il était à un dîner avec un syndic d'une commune voisine, il lui a dit que personnellement il avait des enfants à la garderie, et ce syndic lui a répondu « *moi, quand j'ai eu des enfants, j'ai pris mes responsabilités, ma femme a arrêté de travailler* ». La discussion était finie entre eux à ce moment-là. C'est une formulation qui l'a énormément choqué et 20 ans après il se souvient encore de cette phrase. Il ne citera pas de quelle commune ce syndic venait, mais pas de Gland.
- M. Dimitri Grandjean : remercie M. Rasul Mawjee pour cette explication. Il voit qu'ils se rejoignent sur les objectifs. Et justement, au vu de cela, il aimerait inviter l'Assemblée à voter pour ce postulat, parce qu'il pense que l'on voit bien que ce point-là crispe, et dans les retours que les membres de la Commission ont eus de la Municipalité, ils ont quand-même compris que la Municipalité allait peut-être étudier la question, mais que ce n'était pas la seule question qui allait être étudiée et que d'autres mesures allaient plutôt être étudiées de façon plus favorable. Il trouverait donc dommage qu'une solution à un problème soit refusée à cause d'un petit engrenage qui se bloque. Il invite donc les Conseillers à prendre ce postulat en considération.
- Mme Christine Girod : pense que tout le monde dit effectivement un peu la même chose, peut-être avec des sensibilités différentes. Il est vrai que lorsqu'elle a rencontré les membres de la Commission, elle a effectivement bien précisé que la question d'admission prioritaire est une notion qui n'existe pas dans le règlement du RAT. Néanmoins, les entreprises qui pourraient par exemple adhérer en tant qu'employeurs au RAT – ce qui serait nouveau parce qu'il n'y a à sa connaissance pas d'entreprise aujourd'hui affiliée au RAT – ont aussi des critères auxquels elles ont droit. Cette notion « prioritaire » va donc à son sens poser problème, cela a été explicité, mais ce n'est en aucun cas un frein à la réflexion sur la création d'adhésion à un réseau ou sur des places pour les employés de la Commune. Elle avait d'ailleurs répondu dans ce sens à M. Steve Binggeli le 29 août 2024, et elle avait dit que c'était en effet quelque chose que la Municipalité imaginait pouvoir offrir aux employés de l'Administration. La Municipalité va donc continuer à travailler là-dessus, même si le postulat n'est pas pris en considération, car c'est une idée qu'elle souhaiterait développer et voir dans quelle mesure elle pourrait le faire. Il faut aussi ne pas minimiser et bien prendre en considération les notions de coût lorsque l'on se lance dans ce type de proposition pour les employés. Et il y a effectivement d'autres mesures qui sont proposées, dont certaines font partie des demandes de la Commission du personnel et qui sont actuellement à l'étude, et d'autres qui sont également intéressantes et que la Municipalité va étudier. Elle ne dit pas que la Municipalité va tout accepter, mais cela fait partie des mesures qui sont en tous les cas déjà pour la plupart à l'étude sur le bureau de la Municipalité.

Elle profite de l'occasion pour rassurer les Conseillers s'agissant de la révision du Règlement du personnel. Celle-ci a véritablement démarré depuis plusieurs semaines, des séances régulières sont maintenant organisées avec la délégation municipale et cela suit son cours.

- M. Rasul Mawjee : a une question pour Mme la Syndique Christine Girod. Cette problématique est-elle déjà intégrée dans la révision du Règlement du personnel ou est-il nécessaire d'accepter ce postulat pour que ces éléments-là soient traités ?
- Mme Christine Girod : répond, en reprenant tous les éléments du postulat.
 - Création d'une crèche : cela ne fait pas partie en tant que tel du Règlement du personnel, mais fera en tout cas partie de la réflexion. Et selon le modèle choisi, il sera peut-être mis dans le Règlement qu'il y a une crèche à disposition, ou pas, mais cela fera partie des réflexions à avoir.
 - Réservation des places pour le personnel communal au sein de structures existantes : comme déjà dit, cela va être compliqué, mais c'est à l'étude.
 - Aide financière pour les parents : la Municipalité en prend note, elle avait déjà répondu à cette question hors postulat.
 - Instauration de modalités plus souples du télétravail ou travail flexible : cela fait partie des demandes présentées par la Commission du personnel.

Il est vrai que l'idée de réviser le Règlement du personnel dans ce sens est présente au sein de la Municipalité. Le postulat en tant que tel n'amène pas de nouvelles choses, la seule nouveauté serait que la Municipalité aurait le droit d'étudier toutes sortes d'autres propositions. Et il est vrai que l'esprit dans lequel travaille aujourd'hui la Municipalité est déjà orienté comme le veut le postulat.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 26 non, 18 oui, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal décide de ne pas prendre en considération le postulat de MM. Steve Binggeli, Sébastien Bertherin et Jérôme Frachebourg et de ne pas le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

DIVERS

11. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Suite à la décision de Mme Stella Motta Larrivé de siéger en qualité de Conseillère hors-parti, ce poste est à pourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Albulenë Ukshini Sefa propose la candidature de Mme Véronique Villaine.
- La candidature de Mme Véronique Villaine est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Véronique Villaine est nommée déléguée au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

12. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole aux Conseillers, la présidente déclare qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou à une association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du président du Conseil communal qui fasse cette proposition, elle passe la parole à Mme Isabelle Wegmann pour faire cette dernière.

- Mme Isabelle Wegmann : déclare que les membres du parti politique UDC Ville de Gland proposent ce soir aux Conseillers de faire un don à l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer (ARFEC). Cette Association est basée sur l'entraide et a pour but de soutenir et d'accompagner les familles d'enfants atteints d'un cancer pendant et après les traitements. Elle a été fondée en 1987, avec le soutien actif et dynamique du Dr Daniel Beck, alors Chef du Service d'hémo-oncologie pédiatrique du CHUV. Elle invite les Conseillers à soutenir cette Association qui aide vraiment les familles avant, pendant et après les traitements, que ce soit en faisant des sorties ou des repas avec la famille par exemple, et les en remercie.

- La présidente prie les Conseillers qui ne souhaitent pas faire don de leur jeton de présence d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette séance. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à l'ARFEC.

- La parole est à qui veut la prendre.

- M. Jean-Luc Nicolet : déclare qu'à la Rue de Malagny, en face du numéro 13-15, il manque actuellement 2 luminaires. Il a été suffisamment parlé de sécurité ce soir pour qu'il puisse l'évoquer là aussi, parce que l'on a vraiment l'impression de rentrer dans un tunnel, et l'une de ses amies qui n'habite pas très loin a des craintes chaque fois qu'elle rentre le soir. Est-il prévu de remplacer ces luminaires, lesquels sont actuellement remplacés, pour des questions de sécurité, par 2 petits potelets jaunes ?

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va regarder cela rapidement avec le Service concerné.

- M. Jérôme Frachebourg : adresse, en cette période de Noël, ses félicitations à la Municipalité, car il trouve qu'il est sympa de se promener le soir à Gland, en dehors du problème de sécurité dont il était question tout à l'heure, mais bravo pour les décorations, notamment à la Rue de la Gare. Il passe souvent devant le trône du Père-Noël qui fait un tabac, chaque fois qu'il y passe il y a quelqu'un assis sur celui-ci pour prendre des photos. Tous les luminaires installés sont agréables et cela change beaucoup par rapport aux années précédentes et met une ambiance sympathique, donc merci pour cette dernière.

- M. Samuel Freuler : remercie Mme la Syndique Christine Girod pour avoir pris le temps de répondre aux vœux présentés par la COFIN à propos d'Admin 2.0. Il y a juste une chose qu'il n'a pas bien comprise dans son intervention, à savoir qu'elle a dit que la Municipalité était dans les temps. S'il se réfère au préavis de 2020, pour lequel les 2 Commissions avaient mis en garde la Municipalité sur un planning beaucoup trop optimiste, il était mentionné que cela serait fini en 2023. Il pense donc que l'on ne peut pas dire que l'on est dans les temps, mais ce n'est pas grave. Par contre, lors de la prochaine intervention de Mme la Syndique Christine Girod, serait-il possible de savoir si l'on reste dans les coûts.

- M. Michel Girardet : déclare ce qui suit :

« Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Tout à l'heure, dans les communications de Région de Nyon, j'ai mentionné qu'il avait été déposé un référendum contre le préavis sur Télé-Dôle, accepté par le Conseil intercommunal (CI) le 30 octobre dernier à St-Cergue. Maintenant, c'est aussi en tant que délégué de ce CI que je m'exprime.

Je ne conteste pas la légitimité de ce référendum, notamment signé par un membre de notre Assemblée, mais bien son opportunité, car je ne peux pas accepter qu'il repose sur de la désinformation, voire parfois des mensonges.

Sur le site du Parti Pirate Vaudois qui soutien ce référendum, j'ai pu y lire le texte suivant qui n'y figure plus maintenant, certainement parce qu'ils se sont rendus compte tardivement de son exagération. Je cite : « L'entreprise joue à cache-cache avec les audits et ose faire passer des subventions publiques pour des « recettes ». Pire, aucun plan de trésorerie, aucune stratégie pour redresser la barre. Une opacité flagrante intolérable qui est un affront pour la transparence ».

Plus loin, il était mentionné, je cite toujours : « Alors que les saisons de ski raccourcissent sous l'effet du dérèglement climatique, s'obstiner à maintenir à grands frais, sans reconversion, un domaine skiable en-dessous de 1'800 mètres est purement irrationnel. Mais cette entreprise reste sourde aux évolutions sociétales et refuse d'innover pour répondre aux attentes actuelles en matière de tourisme, là où d'autres agissent ».

Je me réfère également à l'émission de NRTV qui a reçu sur son plateau 3 représentants du Comité référendaire. À plusieurs reprises, ils ont cité des éléments de la COFIN qui ne niait pas, tout comme la Commission ad hoc dont j'étais le rapporteur, qu'il y a eu par le passé des lacunes importantes qui ont amené à cette situation d'une faillite inéluctable si rien n'est entrepris, en précisant malgré tout que la source du problème, ce ne sont pas les activités de Télé-Dôle qui en sont la cause principale, mais bien le dépassement des coûts du Lapin Blanc qui ont quasiment triplé. Les référendaires contestent les CHF 2,6 Mios qui ont été approuvés par le CI mais par contre se gardent bien de mentionner une autre remarque de la COFIN qui est que, en cas de faillite, la perte financière serait de CHF 4,5 Mios. Ceci sans parler d'un bâtiment non terminé qui nous resterait sur les bras.

Comme je l'ai dit, chacun a le droit de déposer un référendum, mais pas en avançant des arguments trompeurs ou volontairement incomplets.

Si j'ose l'affirmer, c'est que le Canton a conditionné l'abandon d'un prêt de CHF 2 Mios et sa participation à la finalisation du Lapin Blanc pour CHF 567'000.- à la condition impérative que la Région de Nyon s'engage à promouvoir un développement 4 saisons du secteur de la Dôle. Ces garanties ayant été données, le Canton a confirmé l'abandon de sa créance ainsi que sa participation, sous réserve du résultat du référendum.

Les référendaires reprochent à Région de Nyon de n'avoir pas donné d'éléments plus détaillés dans le préavis sur ce développement 4 saisons. Il n'y avait aucune volonté de cacher quoi que ce soit, mais mettre sur pied un Plan d'affectation prend énormément de temps compte tenu de tous les paramètres à prendre en compte, notamment les desideratas des associations écologiques telles que Pro Natura, qui l'a d'ailleurs fait savoir à travers un courrier adressé aux communes membres du CI en date du 23 octobre. Il était donc impossible de l'intégrer dans le préavis vu que c'était en date du 5 novembre que le Tribunal du commerce de Besançon aurait pu prononcer la faillite de Télé-Dôle France si rien n'avait été entrepris.

Si je me suis permis de faire cette intervention, c'est qu'en tant que Conseillères et Conseillers, vous risquez d'être interpellés par des personnes vous demandant votre avis à ce sujet. Pour en avoir la confirmation, vous pouvez les inciter à aller consulter le site de Région de Nyon, rubrique Conseil intercommunal, séance du 30 octobre, où chacun, vous y compris, pouvez consulter le préavis et les rapports des 3 commissions, de même que, comme dit tout à l'heure, la réponse aux arguments des référendaires.

J'ajoute également que le parti des Verts de La Côte a déjà annoncé qu'il ne soutenait pas ce référendum. Il croit que c'est pour le moins significatif.

Pour terminer, je rappellerai encore que le préavis a été accepté par 92 % des délégués des communes membres du DISREN, dont tous les représentants de Gland.

À moins que nous, les délégués du Conseil communal et de la Municipalité, soyons considérés comme des incompetents et des gens qui n'y comprennent rien à rien, je vous invite, à chaque sollicitation, à faire passer ce message afin que celles et ceux qui seraient tentés de signer ce référendum le fassent en toute connaissance de cause et non pas sur la base de désinformations ou d'arguments trompeurs.

Je vous remercie pour votre attention ».

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 6 février 2025 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h50.

* * * * *

La présidente remercie les Conseillers de faire bon accueil à l'ensemble Écho du Boiron qui va interpréter quelques pièces pour, elle l'espère, leur plus grand plaisir.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Point de situation sur les projets phares du préavis Admin 2.0
3. Motion de M. José Caiano et consorts intitulée « Il est urgent de se doter d'un nouveau Règlement communal de police ! »
4. Postulat de M. José Caiano intitulé « Il est temps et urgent de s'interroger sur les installations de caméras de vidéosurveillance sur le territoire communal de Gland ! »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland